

**CENTRE
D'INSTRUCTION DE
LA 2^E DIVISION
DU CANADA**

**2ND CANADIAN
DIVISION
TRAINING CENTRE**



Instructions de ralliement

Joining Instructions

**TEII 2019
Cie F (Laval) / F Coy (Laval)**

Table des matières

3 Général
3 But
3 Dates et heures d'arrivée
4 Transport
4 Habillement requis
5 Stationnement
5 Documents requis
6 Quartiers
6 Congé
6 Solde
7 Instructions médicales
7 Rations
8 Informations et adresse
8 Sécurité
8 Téléphones d'urgence
9 Distribution des instructions
de ralliement

Table of Contents

3 General
3 Goal
3 Dates and times of arrival
4 Transportation
4 Dress required
5 Parking
5 Required documents
6 Quarters
6 Leave
6 Pay
7 Medical instructions
7 Rations
8 Information and mailing address
8 Security
8 Emergency numbers
9 Distribution of the joining
instructions

GÉNÉRAL

1. Bonjour, la Lieutenant-colonel Wellwood, Commandant du Centre d'instruction de la 2e Division du Canada (CI 2 Div CA), vous souhaite la bienvenue. Ce document s'adresse tant aux stagiaires qu'aux instructeurs des cours dispensés au CI 2 Div CA lors du Trimestre Estival Instruction Individuel (TEII). Il renferme l'ensemble des informations requises afin de vous présenter sur votre cours avec l'équipement et les documents requis.

BUT

2. Ces informations ont pour but de vous familiariser avec l'organisation, les règles et les procédures qui sont en vigueur, de vous fournir de l'information sur les services existants au CI 2 Div CA et de vous expliquer comment s'y rendre.

DATES ET HEURES D'ARRIVÉE

3. Les instructeurs et stagiaires devront se présenter directement au Manège militaire Charles-Michel de Salaberry, à Laval. Pour le personnel cadre et instructeurs, vous devez planifier votre arrivée entre 08h00 et 11h00 selon la date indiquée sur le Programme des opérations et des tâches des Forces canadiennes (POTFC). Pour les stagiaires, vous devez vous présenter une journée avant la date indiquée sur le POTFC ainsi qu'au lieu désigné par celui-ci avant 12h00.

4. Advenant que vous ne puissiez pas vous présenter à l'heure prévue, contactez le personnel en devoir de la cie F au (514) 916-3910 afin de nous aviser de votre heure d'arrivée.

GENERAL

1. Good day. Lieutenant-Colonel Wellwood, Commandant of the 2nd Canadian Division Training Centre (2 Cdn Div TC), would like to welcome you. This document is aimed at all students and instructors of the course taking place at the 2 Cdn Div TC. It includes all the information required in order for you to report to the course with all the necessary equipment and documents.

GOAL

2. The primary goal of this document is to provide you with information on the 2 Cdn Div TC, including its rules, procedures and services and how to get there.

DATES AND TIMES OF ARRIVAL

3. The instructors and students are to report directly to the Charles-Michel de Salaberry Armoury, in Laval. The instructors and other personnel must arrive between 0800 hrs and 1100 hrs on the start date of the Canadian Forces Task Plans and Operations (CFTPO). The students must arrive a day before the CFTPO start date and report to the place indicated before 1200 hrs.

4. In the event that you cannot arrive at the scheduled time, contact the F Coy duty personnel at (514) 916-3910 in order to advise them of your arrival time.

TRANSPORT

6. Le Manège Charles-Michel de Salaberry, située sur le territoire de la Ville de Laval, est desservi par les autobus et métro de la Société des Transports de Laval (STL). Il est facilement accessible à partir du Métro Montmorency par autobus (Circuits 39, 63, 42 et 76). Pour consulter les horaires, vous trouverez ci-dessous les liens internet des réseaux de transport en commun de la grande région de Montréal :

- a. Société des transports de Laval : <http://www.stl.laval.qc.ca/>
- b. Société des transports de Montréal (STM) : <http://www.stm.info/fr>
- c. Réseau des transports de Longueuil (RTL) : www.rtl-longueuil.qc.ca

7. Comme toujours, le moyen de transport le plus économique doit être utilisé. L'utilisation de l'autobus est donc fortement recommandée. Une personne, candidat ou instructeur, qui utiliserait son véhicule sans justification pourrait se voir refuser sa réclamation.

HABILLEMENT REQUIS

8. Veuillez prendre note des informations suivantes :

- a. Tous les stagiaires devront se présenter en tenue de sport neutre pour leur arrivée sur le cours, peu importe le moyen de transport utilisé;
- b. Tous les instructeurs devront se présenter en tenue de combat (DCamC) pour leur arrivée.
- c. Aucun couteau de chasse ou autre arme blanche n'est autorisé.

TRANSPORTATION

6. The Charles-Michel de Salaberry Armoury is located in the city of Laval and can be easily accessed by public transportation on STL bus routes 39, 63, 42 and 76 via the STM Montmorency metro station. The following websites provide information on the public transportation schedules in the greater Montreal area:

- a. Société des transports de Laval (STL): <http://www.stl.laval.qc.ca/>
- b. Société des transports de Montréal (STM): <http://www.stm.info/fr>
- d. Réseau des transports de Longueuil (RTL): www.rtl-longueuil.qc.ca

7. As always, the most economical means of transportation must be used. The use of public transportation is therefore strongly encouraged. Students and instructors who use their own vehicle without justification could be denied reimbursement.

DRESS REQUIRED

8. Please take note of the following information:

- a. All students are to present themselves in neutral sports attire upon their arrival for the course, regardless of the method of transportation they used.
- b. All instructors are to present themselves in combat dress (CADPAT) upon their arrival.
- c. No hunting knife or other weapon is authorized.

STATIONNEMENT

9. Au Manège de Laval, une aire désignée de stationnement pour les candidats et les instructeurs est spécifiquement aménagée. Prenez note qu'il n'est pas permis de se stationner dans les espaces réservés au personnel du 4e Bataillon. Également, pour chaque véhicule, un formulaire d'enregistrement devra être rempli et remis au commis de la cie F au jour d'arrivée.

DOCUMENTS REQUIS

10. Les documents suivants sont requis à votre arrivée sur le cours.

- a. CF 742 (copie), signé et à jour;
- b. DND 2587 (copie), signé et à jour;
- c. si vous êtes qualifié chauffeur, vous devez être en possession de vos DND 404;
- d. une carte d'identité CAFIB 20/CAFIB 13 ou une carte d'identité de l'unité;
- e. carte de la RAMQ (assurance-maladie);
- f. permis de conduire, immatriculation de voiture, certificat d'assurance;
- g. carnet de vaccination;
- h. carte Entrust.

Prendre note que les CF 899 doivent rester dans les unités. Le CI 2 Div CA ne prendra aucun CF 899. Les réservistes qui se présenteront avec ce formulaire devront le retourner à leur unité d'appartenance.

11. **Tous les militaires doivent arriver sur le cours avec leur équipement militaire complet. Les unités d'appartenances ont la responsabilité de s'assurer que leurs membres soient équipés et habillés AVANT le début du cours. La Cie F ne dispose d'aucune capacité pour combler les besoins d'habillements. Vous pouvez trouver les listes de l'équipement requis ici : <http://www.army-armee.forces.gc.ca/fr/2-div-ca-centre-instruction/stagiaires.page>.**

PARKING

9. The Armoury in Laval has a designated parking area for students and instructors. Note that parking in the spaces reserved for the 4th Battalion is prohibited. A registration form must be filled out for each vehicle and submitted to the F Coy clerk on the day of arrival.

REQUIRED DOCUMENTS

10. The following documents are required upon arrival for the course:

- a. CF 742 (copy), signed and updated;
- b. DND 2587 (copy), signed and updated;
- c. DND 404 (required only if you have a driver qualification);
- d. Military ID CAFIB 20 / CAFIB 13 or unit Military ID;
- e. RAMQ card (health insurance);
- f. driver's license, insurance certificate and vehicle registration;
- g. vaccination record; and
- h. Entrust card.

Note that CF 899 forms must remain in the units. The 2 Cdn Div TC will not take any CF 899 forms. Reservists who come with this form will have to return it to their home unit.

11. **All military personnel are to arrive for the course with the entire complement of equipment. The home units are responsible for ensuring that their members are equipped PRIOR to the beginning of the course. F Coy does not have the capacity to equip personnel. You can find the required equipment lists on the following site: <http://www.army-armee.forces.gc.ca/en/2-cdn-div-training-center/trainees.page>.**

QUARTIERS

12. Les stagiaires devront demeurer dans les quartiers qui leur sont assignés. Les stagiaires ne peuvent quitter les lieux d'instructions durant cette période sans l'approbation du cmdt cie. Pour les instructeurs et le personnel de soutien, les besoins de l'instruction dicteront les exigences de demeurer sur la garnison, sous le contrôle du cmdt cie.

CONGÉ

13. Les instructeurs et le personnel de la P Res en soutien à l'instruction individuelle pourront écouler leurs congés à n'importe quel moment à l'intérieur du contrat. Si ce n'est pas possible en raison des besoins de l'instruction, le contrat sera prolongé afin de couvrir les journées de congés accumulées durant la tâche

SOLDE

14. Un message de présence sera produit et envoyé aux unités, afin que celles-ci activent la solde des membres. Vous recevrez votre paie par dépôt à votre institution financière le 15 et la dernière journée du mois. Si ce n'est pas le cas, adressez-vous au commis de compagnie et informer votre chaîne de commandement dans les plus brefs délais.

15. Les réclamations des stagiaires seront initiées et complétées par l'unité du stagiaire et du personnel-cadre. Par la suite, vous recevrez votre remboursement par dépôt à votre institution financière, dans les prochains 5 à 10 jours ouvrables suivant la date de signature. Le commis de cie préparera les demandes d'indemnité de service occasionnel en campagne en campagne (ISOC).

QUARTERS

12. Students must live in the quarters that are assigned to them. Students cannot leave training during this period without the Coy Comd's permission. For instructors and support personnel, under the control of the Coy Comd, the course requirements will dictate whether they need to stay in the garrison.

LEAVE

13. P Res instructors and personnel supporting the individual instruction can take their leave at any time within their tasking. If it is not possible due to the instruction needs, the contract will be extended in order to cover the leave accumulated during the task.

PAY

14. Attendance will be taken and sent to the units so that they can activate their members' pay. You will receive your pay via direct deposit into your bank account on the fifteenth and the last day of the month. If you do not receive your pay then, please contact the Coy clerk and inform your chain of command as soon as possible.

15. The students' claims will be produced and finalized by their home units and the course personnel. The students will then receive their reimbursements by direct deposit into their bank accounts within 5 to 10 working days following the date of signature. The Coy clerk will prepare the Casual Land Duty Allowance (CLDA) requests.

INSTRUCTIONS MÉDICALES

16. Médication. Stagiaires et instructeurs qui ont besoin d'une médication particulière doivent avoir celle-ci en quantité suffisante pour la durée de leur période d'emploi (EpiPen, pompe pour l'asthme, etc.).

17. Évaluation médicale. À leur arrivée, tout le personnel employé durant le TEII devra remplir un questionnaire médical. Celui-ci sera évalué par les autorités compétentes et, au besoin, une consultation médicale sera organisée. Le personnel ne rencontrant pas la norme médicale minimale exigée de son SGPM pour suivre l'instruction sera retourné à l'unité aux frais de celle-ci.

18. Entraînement physique préparatoire. Les professionnels de la santé suggèrent aux stagiaires sur les cours de commencer un entraînement préalable quelques semaines avant le début du cours. Cet entraînement préparatoire permettra de réduire les risques de blessures pendant l'instruction.

19. Port des bottes de combats neuves. Il est fortement recommandé aux stagiaires sur les cours de porter leurs bottes de combat neuves à plusieurs reprises avant leur arrivée. Cette précaution permettra de réduire les risques de blessures et les complications qui peuvent survenir.

RATIONS

20. Il n'y a pas de service de cuisine sur le camp de Laval. Un service de traiteur assurera le soutien alimentaire de la compagnie. Pour les repas de fin de semaine, l'horaire vous sera confirmé sur place.

21. Les membres qui ont des restrictions alimentaires de nature religieuse ou autre se verront offrir, dans la mesure du possible, un menu conforme (sans porc, végétarien, etc.). Il

MEDICAL INSTRUCTIONS

16. Medication. All students and instructors with special medication requirements must come with the quantity required for their entire employment period (EpiPen, asthma puffer, etc.).

17. Medical assessment. On arrival, all the personnel employed on the TEII will complete a medical questionnaire. This document will be assessed by medical authorities, and if required, a medical consultation will be scheduled. All personal who do not meet the minimum medical standard for their MOS ID will be returned to their home unit at their own expense.

18. Physical training prior to courses. Health professionals suggest that all students on courses start preliminary training a few weeks before the start of the course. This training will reduce the risk of injuries during the course.

19. Wearing new combat boots. It is strongly recommended that all students wear their new combat boots several times before their arrival in order to reduce the risk of injuries and related complications during the course.

RATIONS

20. There is no kitchen service available at the Laval camp. A catering company will provide meals for the Coy. For meals on the weekends, you will be given the schedule upon arrival.

21. Military members who have dietary restrictions for religious or other reasons will, if possible, be offered meals adapted to their needs (without pork, vegetarian, etc.). It is

est important que les membres qui nécessitent un menu particulier en fassent la demande dès leur arrivée.

INFORMATIONS ET ADRESSE

22. Le courrier doit être reçu à l'adresse:

Numéro de matricule, grade, nom, initiales
CI 2 Div CA – TEII, Cie F
Manège militaire Charles Michel de Salaberry
Nom et numéro de série de cours
2100, boulevard Le Carrefour, Laval,
QC H7S 2M7

SÉCURITÉ

23. Il est essentiel que chacun apporte au moins 3 cadenas afin d'assurer la sécurité de ses effets personnels. Essayez d'éviter d'avoir en votre possession des objets personnels attrayants tels que système de son, bijoux, ordinateur, jeux vidéo, etc. Le CI 2 Div CA n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne le vol ou la perte d'objets personnels.

TÉLÉPHONE D'URGENCE

24. Il est possible de rejoindre le personnel de la cie F au numéro ci-dessous. Seuls les appels urgents seront traités.

- a. Lundi au vendredi de 08h00 à 17h00, contacter le personnel en devoir au (514) 916-3910.

DISTRIBUTION DES INSTRUCTIONS DE RALLIEMENT

25. Les unités d'appartenance de chacun des membres inscrits sur les cours sont responsables de distribuer une copie de ces instructions.

important that members who have dietary restrictions inform the staff upon arrival.

INFORMATION AND MAILING ADDRESS

22. Mail must be addressed to:

Serial number, rank, name, initials
2 Cdn Div TC – TEII, F Coy
Charles-Michel de Salaberry Armoury
Course name and number
2100 Le Carrefour Boulevard, Laval, Quebec,
H7S 2M7

SECURITY

23. Everyone should bring at least three padlocks to secure their personal effects. Also, try to avoid bringing attractive personal items, such as sound systems, jewelry, laptops, video games, etc. The 2 Cdn Div TC will not assume responsibility for lost or stolen personal items.

EMERGENCY NUMBER

24. F Coy personnel can be reached at the numbers below. Only urgent calls will be handled.

- a. Monday to Friday from 0800 hrs to 1700 hrs, contact the duty personnel at (514) 916-3910.

DISTRIBUTION OF THE JOINING INSTRUCTIONS

25. The home units of the members registered for this course are responsible for distributing the joining instructions.